

Contrat de licence pour l'utilisation de la marque
Miel du Pays de Vaud

entre la **Commission de la marque *Miel du Pays de Vaud*** et
Prénom et Nom, nommé ci-après « l'utilisateur ».

La Commission de la marque *Miel du Pays de Vaud* autorise l'utilisateur à utiliser

- la marque *Miel du Pays de Vaud* no suivante, déposée auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle



pour le miel récolté et conditionné dans le respect des textes suivants:

- Règlement cadre de la marque *Miel du Pays de Vaud* du 06 décembre 1999.
- Règlement de la Fédération Suisse des Sociétés d'Apiculture (FSSA) du Contrôle du miel SAR du 28 octobre 1995.
- Cahier des charges de la commission de la marque *Miel du Pays de Vaud* du 19 février 00.

L'utilisateur confirme qu'il a pris connaissance des différents textes et s'engage à les respecter lors de l'emploi de la marque.

Droits de l'utilisateur

La signature du présent contrat donne au requérant de licence les droits suivants:

- Droit d'utilisation de la marque *Miel du Pays de Vaud*.
- Droit de tirer profit des efforts déployés par la commission de la marque pour la promotion de la marque *Miel du Pays de Vaud*.

Contrat de licence pour l'utilisation de la marque Miel du Pays de Vaud



entre la **Commission de la marque Miel du Pays de Vaud** et
Prénom et Nom, nommé ci-après « l'utilisateur ».

La Commission de la marque Miel du Pays de Vaud autorise l'utilisateur à
utiliser
la marque Miel du Pays de Vaud no suivante, déposée auprès de
l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle
pour le miel récolté et conditionné dans le respect des textes suivants:

- Règlement cadre de la marque Miel du Pays de Vaud dujj,mm,aa. -Règlement de la Fédération Suisse des Sociétés d'Apiculture (FSSA) du
Contrôle du miel SAR du jj,mm,aa.
- Cahier des charges de la commission de la marque Miel du Pays de Vaud du
J.J,mm,aa.

L'utilisateur confirme qu'il a pris connaissance des différents textes et s'engage à les respecter lors de l'emploi de la marque.

Droits de l'utilisateur

La signature du présent contrat donne au requérant de licence les droits suivants:

- Droit d'utilisation de la marque Miel du Pays de Vaud.
- Droit de tirer profit des efforts déployés par la commission de la marque pour la promotion de la marque Miel du Pays de Vaud.